

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, les élus ont décidé de créer un espace de rencontre, pour tous, dans le respect la nature. Appelé « Éco-parc » ce lieu, accessible au premier trimestre 2019, sera aménagé en 4 thématiques : biodiversité, site de liaison, lieu de promenade et espace de rencontre. La commune déléguée de Gée offrait un emplacement privilégié pour permettre à ce projet de prendre forme.

Initié en 2013 par les conseillers municipaux de Gée en concertation avec ses habitants, avant la création de la commune nouvelle, ce projet est devenu depuis, un projet de Beaufort-en-Anjou qui profitera ainsi à toute la population de notre territoire.

Coût total de l'opération : 316 647 € subventionnés à hauteur de 42 234 € par la Région et 64 000 € par l'État. À ces dépenses s'ajoutera le coût de la construction du préau-chaumière couvert (n°10) estimé à 200 000 €.

UN SITE DE BIODIVERSITÉ

- 1-Les prairies communales seront destinées au pâturage des brebis. De larges portails en bois permettront d'ouvrir la prairie pour accueillir des manifestations « champêtres » communales.
- 2-Des plantations d'arbres, viendront compléter les frênes têtards déjà en place pour former des bosquets afin d'apporter de la biodiversité et du volume dans les zones de jeux et de rencontres.
- 3-Un verger conservatoire de pommiers et poiriers sera planté sur la partie sud-est. L'objectif principal est de réintroduire la « Pomme de Reinette ». L'Almanach de Maine-et-Loire rapporte qu'en 1800, à Gée, les « Pommes de Reinette » étaient appréciées jusqu'à Paris et livrées par envois considérables.
- 4-Des ruches, entretenues par un apiculteur amateur local, accueilleront une espèce menacée : l'abeille noire.

Frênes têtards caractéristiques du site



Pomme de reinette



UN SITE DE LIAISONS

- 5- Une passerelle a été installée sur le bras du Couason pour permettre une liaison entre le site et le jardin de la mairie.
- 6- Un chemin piétonnier sablé longera la rue de la Cormelière et desservira l'ensemble des activités ludiques.
- 7- Deux aires de stationnement seront créées. La première, de 30 places, située à l'est, pour permettre d'augmenter les places de stationnement près de la mairie et du restaurant. La seconde, de 19 places, située au sud, permettra d'accéder plus facilement à la grande prairie. Elles seront, toutes deux, délimitées par une plantation de haie arbustive d'essence locale.

UN LIEU DE PROMENADE

- 8- Des allées sablées, de part et d'autre des prairies, permettront de rejoindre le cheminement le long du Couason et d'amorcer un parcours pédestre.
- 9- Un parcours santé, au nord, sera créé.

Le Parc naturel régional (PNR) accompagne le projet avec la création de panneaux pédagogiques.

UN ESPACE DE RENCONTRES

- 10- Un préau-chaumière couvert, destiné à organiser des manifestations communales, associatives ou familiales, sera construit en limite de la rue de la Cormelière. Il sera ouvert face au parc pour disposer d'un maximum de perspectives et fermé côté rue pour minimiser les nuisances sonores.
- 11- Des équipements de jeux, destinés aux enfants, aux adolescents et aux adultes seront installés dans la partie centrale au nord du fossé : terrain multisports, structure de cordes, tyrolienne, table de ping-pong et terrain de pétanque.
- 12- Des tables de pique-nique viendront compléter ce dispositif.